

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 18 novembre 2020 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ2030806A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Mamadou Safaiou Bah est recruté au grade de capitaine (premier échelon – indice brut : 704), en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, pour occuper un emploi d'expert en sécurité des systèmes d'information au sein du service de traitement de l'information gendarmerie, à Rosny-sous-Bois (93), pour une durée de deux ans à compter du 28 décembre 2020.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

Article 3

L'arrêté du 31 juillet 2020 (NOR : INTJ2020669A) conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense est retiré.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 novembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA